

N° 5179⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI

portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques

* * *

**AVIS DE LA CHAMBRE DES EMPLOYES PRIVES SUR
LES AMENDEMENTS GOUVERNEMENTAUX**

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES EMPLOYES PRIVES
AU MINISTRE DELEGUE AUX COMMUNICATIONS**

(18.11.2004)

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 22 juin 2004, vous nous avez soumis les amendements gouvernementaux relatifs au projet de loi portant organisation d'une gestion judicieuse des ondes radioélectriques sur le territoire luxembourgeois, et particulièrement des fréquences de radiodiffusion.

Nous vous communiquons par la présente que lesdits amendements n'appellent aucun commentaire de notre Chambre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la Chambre des Employés Privés,

Le Directeur,
Norbert TREMUTH

Le Président,
Jean-Claude REDING

